

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 Juin 2021 A VANNES

La séance est enregistrée avec l'accord des intervenants

Étaient présent(e)s :

Mr Jean-Claude AUDRAIN, association de BREHAN
Mr Alain BENOIT, association de CAMPENEAC
Mr Robert BOTEREL, association de PONTIBY
Mr Jean-François CALCET, association de BEIGNON
Mr Philippe De KERANGAL, association de LORIENT
Mr Roland DUVAL, association de MOREAC
Mme Christiane GUARCH, association de NEUILLAC
Mr Marc LE ROUZIC, association de CARNAC
Mme Marie-Claire LETURGIE, association de SAINTE ANNE D'AURAY
Mr Jean-Claude MAILLARD, association de SAINT DOLAY
Mr Michel MAZURET, association de SAINTE ANNE D'AURAY
Mr Francis PLANCKE, association de MERLEVEZ
Mr Jean PELARD, association de CAMPENEAC
Mr Paul QUERO, association de BREHAN
Mr Jean VALLOIR, association de CARNAC

Étaient absents et excusés :

Mr Jean-Yves HILQUIN, association d'ARRADON
Mr André LAMBALLE, association de BEIGNON

I) ACCUEIL :

Le président départemental, Francis PLANCKE ouvre la séance à 9H15, et remercie les participants pour leur présence dans les locaux du Centre Montcalm à Vannes.

Il précise que ceux-ci ont été « convoqués » et non « invités » comme habituellement.

En effet, le terme utilisé s'inscrit dans le cadre d'une clause d'assurance, en cas d'accident durant leur déplacement.

Le Président demande à l'assemblée s'il y a des remarques par rapport à la dernière réunion : aucune remarque.

Il informe qu'il y a eu **quelques innovations** au niveau du siège de la Fédération départementale.

Ainsi a été mis en place un NAS (en français : serveur de stockage en réseau), un appareil qui permet une connexion du siège vers les domiciles du Président, du Trésorier et de la Secrétaire, contribuant ainsi à réduire les frais de déplacements.

Autre investissement prévu en 2021 : un onduleur qui règle définitivement le problème de coupures électriques récurrentes.

Cérémonie du 05 Décembre 2021 :

Le nombre important de drapeaux UNC déployés lors de la cérémonie de l'anniversaire de la bataille de Bazeilles qui s'est déroulée à Ste Anne d'Auray, a incité l'ONAC/VG à favoriser l'UNC 56 pour déposer une gerbe au monument aux morts de Vannes, le 05 Décembre.

Il s'agit d'une demande exprimée depuis plusieurs années par l'UNC 56.

La délégation sera composée du président, accompagné de deux anciens d'AFN et deux jeunes du SNU.

Jean Valoir et Michel Mazuret se sont portés volontaires. Ils feront le lien entre les Jeunes et les Anciens d'Algérie. Philippe de Kerangal a précisé que la ville de Lorient, qui a longtemps « boycotté » le 05 Décembre, organisera la commémoration cette année.

Le Président a souligné également que le Morbihan vient de changer de préfet. Lors de son investiture, seuls étaient invités : les représentants de la Légion d'Honneur, de l'ONM, des médaillés militaires, de l'UNACITA et de l'UNC, preuve que l'UNC 56 est, désormais - reconnue au sein des instances officielles locales.

II) RAPPORT D'ACTIVITES :

La parole est donnée à la Secrétaire Générale départementale Marie Claire Leturgie qui présente un aperçu du rapport d'activités pour l'année 2020.

Ce rapport sera présenté dans son intégralité lors de l'Assemblée Générale du 25 Septembre à Riantec.

Suite à la pandémie du Covid 19 la vie associative de l'UNC 56 a été restreinte et certaines manifestations ont même été annulées.

Le Président, entouré de ses 2 secrétaires généraux et du trésorier, a réussi à maintenir le cap des activités essentielles de la fédération avec des réunions de travail, en présentiel - au siège de la fédération.

Le Règlement Intérieur a été finalisé et remis en Préfecture.

Le suivi des dossiers de demandes de secours a été assuré. A ce sujet, Marie-Claire Leturgie, a rappelé le rôle essentiel de l'activité sociale et de la nécessité de bien préparer - en amont - les dossiers de demande de secours.

III) BILAN FINANCIER :

Intervention de Jean-Claude Maillard, Trésorier.

Trésorier adjoint :

L'année 2020 a été marquée par la nomination de Roland Duval (Moréac), comme trésorier adjoint.

Les formalités administratives et bancaires étant effectuées, les consignes seront transmises progressivement.

JCM précise que seules trois signatures sont admises pour les règlements par chèque (Président, Trésorier et Adjoint) et deux signatures - seulement - pour les virements (Président et Trésorier)

Un bilan de l'année 2020 excédentaire :

- Les charges du personnel :

Suite à la pandémie, la prise en charge d'une partie du salaire de notre secrétaire par l'UNEDIC fait apparaître une diminution des charges de personnel.

Le salaire de la secrétaire restant constant.

- **Les achats de marchandises** ont fortement diminué en raison du stock existant.

- **L'entretien du bâtiment du siège** n'a pas entraîné de frais.

- **Les frais de déplacements** ont fortement diminué en raison de la crise sanitaire (peu de déplacements au bureau, pas de conseil d'administration ...).

Dépenses :

- **L'achat d'un ordinateur.**

- **L'achat du NAS**

- **Nécessité** de sécuriser le site de la fédération (piraté plusieurs fois) .On est ainsi passé du HTTP à HTTPS.

La mise en place de ces modifications et système a été réalisé sur un reliquat de subvention.

- **L'achat d'un onduleur** pour pallier aux coupures récurrentes d'électricité, sera financé sur le budget 2021.

Les charges exceptionnelles ont ainsi augmenté de 79% sans incidence sur le compte résultat

Il avait été prévu 1000 euros pour l'informatique.

- **La dépense en affranchissement du courrier** a légèrement augmenté, du fait d'une augmentation des correspondances, via la Poste, liée aux difficultés de déplacements, et l'épaisseur des dossiers secours qui ne peuvent pas toujours être transmis par mail les gens chargés de la réception étant souvent en télétravail.

Chancellerie :

- Les médailles :

En sa qualité de Chancelier, Jean-Claude Maillard précise qu'aucune médaille UNC n'a été décernée en 2020 pour les nouveaux présidents. Des médailles de bronze - à leur intention - sont donc à demander au titre de cette année.

Il fait un rappel concernant le port des médailles :

Les médailles associatives doivent être portées, uniquement- du côté droit. Le fait de les porter à gauche, avec les décorations nationales ou réglementaires est strictement interdit.

Il demande aux présidents d'associations de faire le nécessaire - dans ce sens - auprès de leurs adhérents, en s'appuyant sur la réglementation en vigueur.

Des exemplaires du **Mémento du Responsable**, à l'intention des nouveaux Présidents, sont disponibles au bureau de la fédération.

Médaille de la Défense Nationale, agrafe "essais nucléaires" :

Les adhérents des associations locales qui ont participé aux essais nucléaires français (Algérie/Polynésie) peuvent prétendre, sous certaines conditions - à la médaille de la « Défense nationale » avec agrafe « essais nucléaires ». Les demandes sont à rédiger sur papier libre. Accompagnées des justificatifs (états signalétiques des services) elles sont à adresser à l'UNC 56 qui, après contrôle, les transmettra à l'ONAC/VG 56.

Cotisations :

Jean-Claude Maillard fait remarquer qu'une vingtaine d'associations locales n'ont toujours pas réglé leurs cotisations (les cotisations sont à verser pour le 30 juin). Un mail de rappel sera envoyé aux associations concernées.

Tous les décès ou démissions communiqués après le 30 juin ne seront pas pris en compte, et les cotisations seront donc dues.

Pour information : le montant des abonnements à la VDC est payé tous les mois au Siège/Paris, à hauteur de 2600 euros chaque mois.

A ce jour, les 2/3 des cotisations annuelles ont été honorées.

Un rappel : Les bénéficiaires de la VDC alimentent le compte de solidarité de l'UNC qui finance, en majeure partie, les aides sociales de l'UNC.

Les personnes qui ne veulent pas adhérer à l'UNC mais désirent faire un geste citoyen, peuvent cotiser simplement à la VDC, en s'adressant au Siège/Paris.

Monsieur Audrain (Bréhan) estime que le tarif de la cotisation est trop élevé.

Il fait remarquer que le montant des aides sociales accordées par l'UNC 56, l'ONAC et l'UNC Paris serait inférieur au montant de celles d'autres d'associations d'anciens combattants AFN connues.

Le président répond que chaque secours accordé est différent, et qu'il est impossible de faire des comparaisons, il est établi en fonction de la situation du demandeur et l'objet de la demande.

En ce qui concerne les secours attribués par l'ONAC-VG le montant du secours est attribué en fonction d'un barème national, appliqué, quelque fois modulé, en fonction de la situation conjoncturelle du demandeur.

De plus, au sein de la commission sociale, cinq membres de l'UNC 56 sont présents (c'est la plus forte représentation).

Il est précisé que, contrairement à l'UNC, peu d'associations d'anciens combattants viennent en aide aux plus démunis. A plus forte raison les amicales régimentaires et associations mémorielles.

L'action sociale mise en place par l'UNC est au profit de tous les adhérents sans différenciation catégorielle.

Il se peut que certaines associations qui ont vendu leur siège national, ne possédant que peu de catégories d'adhérents et n'ayant pas de projet à long terme liquident leur actif !

Ce n'est pas l'objectif de l'UNC. Son objectif est la pérennité : les combattants de la première guerre ont accueilli ceux de la seconde guerre, qui eux ont accueilli ceux d'Indochine qui eux ceux d'AFN qui eux les Opex et OPINT..... Le président, qui suit de près l'action sociale, précise qu'il connaît plusieurs associations UNC locales qui perçoivent au profit de leurs adhérents des secours dont le montant est supérieur aux cotisations abonnement V de C inclus versées.

C'est la devise de l'UNC « tous unis comme au front ».

PUBLICITE :

Au sujet de la tente UNC :

L'UNC 56 est, désormais - en possession d'une tente aux couleurs de l'UNC (voir photos sur le site UNC 56).

Initialement, le montant de l'achat devait initialement être remboursé en totalité par le Siège/Paris.

Finalement, il n'est reversé qu'un plus de la moitié, soient d'environ 900 euros sur 2.100 euros.

Par contre, le Siège/Paris a remboursé à la fédération le trop perçu des cotisations.

A l'unanimité, le CA a décidé d'utiliser cette somme pour financer le reliquat du financement de cette tente.

La tente - stockée au siège de la fédération - est disponible - sur demande - pour les associations désireuses de l'utiliser afin de faire connaître l'UNC en de multiples circonstances : fêtes, brocantes, foires, marchés, expositions, interventions en milieu scolaire, etc.....

Flyers/marque-pages et "Devoir de mémoire de Neuillac" :

Les flyers et marque-pages UNC, conçus et imprimés à l'initiative de l'UNC 56, ont été remboursés par le Siège/Paris.

La somme dégagée a permis de sponsoriser le « clip » des petits artistes de la mémoire » de l'école St Joseph de Neuillac sur le « Devoir de mémoire de Neuillac ». Le travail de ces enfants a été présenté au concours départemental, puis au concours académique. Ils ont été nominés, et terminent premiers du Département.

Un exemplaire du CD a été réservé à l'UNC 56.

Des images seront mises en place, prochainement - sur le site de l'UNC 56.

En ce qui concerne le mémoriel, le secrétaire général adjoint, Jean-François Calcet a fait remarquer qu'il y a, actuellement - une multiplication d'initiatives afin de relancer l'esprit civique auprès des jeunes, en liaison avec le Ministère de la Défense (Direction du Patrimoine, ONAC/VG) et l'Education Nationale.

Il incite les associations à s'associer à cette démarche et à donner des idées ou, mieux, à s'engager dans des actions concrètes, comme celle de Neuillac.

Le Budget prévisionnel, ainsi présenté, a été voté à l'unanimité. Il sera proposé lors de l'AG à Riantec

IV) AG et CONGRES DEPARTEMENTAL de RIANTEC

Après la pause, Monsieur Pierre Grare, Président de l'association UNC de Riantec, accompagné de son trésorier, a présenté le cadre général et les grandes lignes du montage matériel et financier de l'AG et du Congrès départemental de l'UNC.

Une répartition des tâches a été effectuée et de nombreux détails précisés : localisation des activités, programme général, vote et urnes, cérémonial, invitations des autorités, gerbes, remise de décorations, sonorisation et connectique informatique, respect des consignes sanitaires, financements, etc.

Le menu du repas a été présenté : il est apparu, d'apparence - peu attractive dans un rapport qualité/prix.

Il a été demandé de le revoir.

V) RECRUTEMENT :

Après le déjeuner pris en commun, une séance de travail s'est poursuivie, avec comme « fil rouge », le problème du recrutement.

Le président, a fait remarquer - tableau à l'appui - que l'essentiel de nos effectifs repose sur les anciens AFN et les veuves (constat tout aussi valable au niveau national) .

Une réaction salvatrice s'avère nécessaire.

Dans le cas contraire, l'UNC 56 est appelée à disparaître dans un délai de moins de dix ans !!!

Des effectifs identifiés et quantifiés :

En Novembre 2020, le siège avait demandé aux associations de lui communiquer les dates de naissance (DN) des adhérents. Très peu ont répondu : 1000 réponses pour 2.942 adhérents !!!

Les **statistiques** s'établissent comme suit :

Par âges :

80 ans et plus : 52%
Entre 80 et 70 ans : 22%
70 à 60 ans : 12%,
50 à 60 ans : 8%
40 ans et moins : ,2 %

Par théâtres d'opérations ou catégories :

39/45 : 38 adhérents
TOE : 46 adhérents
AFN : 1.604 adhérents
OPEX : 289
Soldats de France : 570
Veuves : 338
N/A : 29

Total au 17 Mai 2021 : 2.942 adhérents.

Devant ce constat, il est impératif, et vital, de recruter tous azimuts, mais en priorité en direction des OPEX et des Soldats de France.

Pour être "connu il faut être visible". Le siège dispose de matériel d'information et de publicité. Les moyens cités supra (tente/flyers/marque-pages/ affiches/etc...) sont à la disposition des associations. La levée de certaines consignes sanitaires permet - désormais - de participer à des manifestations en tous genres. A titre d'exemple, la tente UNC a été inaugurée à Lorient, dans le cadre du départ du Tour de France dans cette ville (cf. photos sur le site UNC 56).

Le président a insisté sur la prise en compte de l'engagement de chacun dans leur association, pour que l'UNC, association plus que centenaire, vive encore longtemps, et qu'elle reste la plus importante et représentative association du monde combattant et - à ce titre - la plus écoutée de nos dirigeants !!

VI) INFORMATIONS DIVERSES :

ONM :

En fin de séance, Marie-Claire Leturgie a précisé que deux adhérents UNC 56, ont été honorés de la médaille de l'O.N.M :

- Michel Mazuret Président de l'association de Ste Anne d'Auray, le 08 Mai dernier.
- Francis Plancke, Président départemental, et de l'association de Merlevenez, le 14 Juillet prochain.

A 15h30, le Président de la Fédération UNC du Morbihan, Francis Plancke, a déclaré la séance levée.

VANNES le 03 juillet 2021

Le président départemental

Francis Plancke

Signé F Plancke

La secrétaire générale

Marie- Claire Leturgie

signé MC Léturgie